



Erreur d'adresse du client, cabinet de recouvrement

Par **Max8988**, le **09/07/2020** à **21:57**

Bonjour à tous, avec ma conjointe nous sommes confrontés à une situation où nous avons l'impression d'avoir été dupés par un cabinet privé de recouvrement d'impayés. Et quelques conseils dans cette situation seraient les bienvenus. Merci d'avance!

L'année dernière ma conjointe s'est fait faire des prélèvements dans un laboratoire médical, ayant déménagé depuis le précédent prélèvement, sur la fiche d'accueil nous avons renseigné notre nouvelle adresse. Le laboratoire n'y a pas prêté attention et n'en a pas tenu compte et lorsque la mutuelle a refusé de payer sa part de 9€ celle-ci nous a été réclamée par courriers de relance envoyés à l'ancienne adresse. Aucun appel ou SMS ne fut envoyé en guise de relance par le laboratoire.

Le dossier de l'impayé fut transmis au cabinet de recouvrement du laboratoire, qui récupéra une fois de plus l'ancienne adresse... et qui s'est mis à relancer par courrier toujours à la mauvaise adresse. Au bout de près d'un an et demi la facture s'élève à près de 100€ (Facture initiale, frais de dossiers, clause pénale, dommages et intérêts) et le cabinet de recouvrement a enfin décidé de nous appeler. L'appel des moins agréables l'interlocutrice nous menace, nous informe que l'impayé médical est interdit par la loi et plus sévèrement puni. Lorsque nous disons que nous souhaiterions contacter le labo pour vérifier l'adresse, la gentille dame sort de ses gonds et interdit carrément à ma femme de le faire, en répétant que la créance est due, liquide et bla-bla-bla... J'appelle le laboratoire les en informe ils retrouvent la fiche du jour des prélèvements, oh grande joie nous avons renseigné la nouvelle adresse. Ils reconnaissent que la créance est de leur fait et nous informent que nous pouvons leur régler le montant initial de 9€, chose que nous faisons immédiatement, en contrepartie ils s'engagent à contacter leur cabinet de recouvrement pour leur demander d'annuler la procédure de recouvrement à notre rencontre.

Malgré cela le cabinet de recouvrement nous recontacte en disant que la clause pénale de 36€ est toujours due et malgré le fait que le labo ait reconnu son erreur de mise à jour de fiche patient, si nous ne payons pas ils poursuivront la procédure. Ils justifient cet acte par l'interdiction absolue de l'impayé médical et que 2 SMS de relances nous avaient été envoyés et qu'ils disposent de preuves de remise fournies par NOTRE opérateur... et malgré mon scepticisme vis à vis de cette information (d'après mes recherches ce genre d'info ne peut être demandé que par un procureur de la république donc lorsqu'on est en procédure judiciaire...) dans le ras le bol des menaces et agressivité nous payons les 36€. Un ami juriste me dit que je n'aurais jamais du payer et les menacer de déposer plainte car il s'agirait d'escroquerie usant de mensonge (les soit disantes infos de notre opérateur) et que la clause pénale n'aurait jamais dû nous être réclamée puisque l'impayé est du fait du laboratoire.

Si quelqu'un avait quelques précisions concernant cette affaire, des conseils ou toute autre précision quant au fait que nous ayons fait une erreur en payant nous sommes preneurs. Je n'arrive pas à me calmer d'avoir entendu cette femme hurler comme elle la fait en parlant à

ma conjointe et ma résolution de procéder au règlement de la clause pénale me semble maintenant avoir été une erreur.

Je vous remercie tous de vos réponses.

Bonne soirée,

Max

Par **P.M.**, le **09/07/2020** à **23:08**

Bonjour,

Tout comme la cabinet de recouvrement n'aurait jamais engagé une procédure pour 36 € d'autant plus qu'il ne le pouvait pas, de votre côté, vous n'allez pas perdre votre temps et votre argent pour une telle somme d'autant plus que vous n'avez pas la preuve de ce qui a été dit et qu'en réglant vous avez reconnu la dette...

Par **Max8988**, le **10/07/2020** à **00:27**

Bonsoir,

Merci de cette réponse, pour 36€ je ne vais effectivement pas me fatiguer à lancer une quelconque procédure. Je savais que le règlement même partiel valait reconnaissance de la dette. Je souhaitais tout de même savoir si je m'étais fait avoir ou non. C'est chose faite maintenant.

Bien à vous,

Max